

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 8 mars 1974

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE LOGEMENT

LES PROGRAMMES D'HABITATION POUR LES RURAUX ET LES AUTOCHTONES—EXPOSÉ MINISTÉRIEL

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, j'aimerais brièvement informer la Chambre des résultats des entretiens que des dirigeants de la Société centrale d'hypothèques et de logement et moi-même avons eus hier avec des représentants des associations provinciales de Métis et du Conseil des autochtones du Canada.

Au cours de ces entretiens, je leur ai dévoilé les éléments d'une politique fédérale du logement pour la population rurale et les autochtones. Je suis heureux d'informer la Chambre que ces plans ont été fort bien accueillis. En outre, je désire renseigner la Chambre au sujet de ces entretiens et des nouvelles initiatives importantes en matière de politique que nous proposons afin de répondre aux besoins en logements des personnes qui habitent les régions rurales du Canada.

Mais auparavant, monsieur l'Orateur, j'aimerais préciser que j'avais donné des instructions pour que, comme d'habitude, des exemplaires de cette déclaration soient distribués à nos vis-à-vis. Les responsables auraient eu apparemment des difficultés, puisque les intéressés n'ont manifestement pas reçu les exemplaires en question. Je les prie de bien vouloir m'en excuser: s'ils consultent mes antécédents, ils constateront que je me suis toujours efforcé de me conformer à cette règle de courtoisie.

M. Stanfield: Encore le ministère des Postes!

M. Basford: Même s'il reste encore à discuter de certains aspects de la mise en œuvre et de l'administration de ces programmes, les associations d'autochtones m'ont indiqué qu'elles font bon accueil aux initiatives que nous sommes à prendre. Je dois insister, monsieur l'Orateur, sur le fait que cette politique et les programmes qu'elle comprend serviront toutes les personnes qui habitent le Canada rural, selon leurs besoins ou leurs revenus et sans distinction de race ou d'ascendance. Les honorables députés reconnaîtront cependant qu'une telle politique ne saurait réussir si elle ne répondait pas aussi aux besoins particuliers des autochtones qui, dans nombre de régions, ont un urgent besoin de nouveaux logements.

Le but de cette politique sera de construire ou d'acquérir quelque 50,000 logements d'ici cinq ans à l'intention des familles rurales et des familles autochtones.

Nous inviterons les provinces, et je les ai consultées, à prendre part à la réalisation de cet objectif au moyen d'un accord d'association fédéral-provincial en vertu de l'article 40 de la loi nationale sur l'habitation qui prévoit le partage

des coûts en capital dans la proportion de 75 p. 100 par le gouvernement fédéral et de 25 p. 100 par la province. Nous pourrions ainsi vendre des logements dans les régions rurales isolées; les paiements mensuels seront fonction directe des revenus qui, dans bien des cas, sont très bas ou même inexistantes.

Avec l'accord des provinces, nous étendrons aussi aux établissements ruraux les avantages du nouveau programme d'aide à la remise en état des logements dans les cas où les besoins des gens pourront être le mieux satisfaits par l'amélioration des demeures qu'ils occupent déjà.

En outre, le programme fédéral de réparations d'urgence inauguré il y a trois ans sera maintenu durant quelques années encore, à l'intention des familles autochtones qui demeurent dans des logements peu habitables en attendant les nouvelles habitations.

La Société centrale accordera une aide spéciale aux ruraux pour leur permettre de faire le plus grand usage possible de toute la gamme des programmes de la loi, y compris l'aide pour l'accession à la propriété, l'aide aux sociétés de logement sans but lucratif et le logement coopératif.

Des normes spéciales de construction résidentielle seront élaborées pour répondre aux besoins spéciaux des collectivités rurales et des collectivités d'autochtones.

Partout où c'est possible nous verrons à ce que les projets de logement fournissent non seulement un abri mais aussi des occasions d'emploi pour les gens de la place, une formation en cours d'emploi et le développement de l'économie locale. Tous les programmes fédéraux qui peuvent exercer un effet sur la santé, sur le bien-être et sur l'amélioration de la situation sociale et économique des intéressés seront intégrés dans l'activité du logement. Ceci comprendra les ministères fédéraux tels que ceux de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la Santé nationale et du Bien-être social, de l'Expansion économique régionale, celui des Finances et le Secrétariat d'État. A cette fin, un comité interministériel et intergouvernemental sera formé dans chaque province.

● (1110)

Le facteur clé du succès du programme sera la participation directe des intéressés eux-mêmes à la planification, à la mise en œuvre et à l'administration des programmes. Les associations d'autochtones en particulier ont très bien réussi ces dernières années à élaborer des projets d'auto-initiative, et nous continuerons de leur fournir notre appui ainsi qu'à n'importe quelles autres associations de ce genre qui sont désireuses et capables de prendre ce genre d'initiative. On a demandé à la Société centrale de recruter et de former des personnes dans ses bureaux de même que d'élaborer d'autres programmes de formation à court terme pour améliorer les talents et les connaissances de ceux qui s'intéressent aux organismes et aux programmes d'habitation pour les autochtones; ils pourront ainsi profiter pleinement de la loi et du budget. En plus de renforcer le personnel du siège social qui s'occupe des questions du logement des autochtones, la Société détachera des mem-